

# SUPRA

**BAREMES 2018**

CONTRAT NON RESPONSABLE

PRESTATIONS	REMBOURSEMENT MUTUELLE <sup>(1)</sup>		
	SUPRA 1 - 2D01	SUPRA 2- 2D02	SUPRA 3 - 2D03
<b>HONORAIRES EN VILLE ET A L'HOPITAL</b>			
Dépassements d'honoraires Généralistes	0 € / consultation	5 € / consultation	5 € / consultation
Dépassements d'honoraires Spécialistes	5 € / consultation	10 € / consultation	15 € / consultation
Médecine Douce (Homéopathie, Ostéopathie, Chiropractie, Acupuncture, Etiopathie) (maxi 5 séances par an)	5 € / séance	10 € / séance	15 € / séance
<b>FRAIS DE SEJOUR HOSPITALISATION</b>			
Dépassements d'honoraires Hospitalisation	25%	50%	100%
Chambre particulière	20 € / jour	30 € / jour	50 € / jour
<b>OPTIQUE</b>			
Forfait optique (forfait annuel) <sup>(2)</sup>	50 €	100 €	200 €
<b>DENTAIRE</b>			
Forfait dentaire (forfait annuel) <sup>(2)</sup>	100 €	200 €	400 €
<b>APPAREILLAGE</b>			
Forfait appareillage (forfait annuel) <sup>(2)</sup>	100 €	200 €	400 €

En cas de pluralité d'assureurs, les dispositions de l'article 2 du décret n° 90-769 du 13 août 1990 s'appliquent.

<sup>(1)</sup> Changement d'option à la date anniversaire par palier d'un niveau après 12 mois d'ancienneté.

<sup>(2)</sup> Le forfait annuel est calculé de date à date à compter de la date d'adhésion après 3 mois de carence.

Nos équipes sont à votre écoute

**0 800 501 918** Service & appel gratuits

[www.avenirsantemutuelle.fr](http://www.avenirsantemutuelle.fr)



Bénéficiez avec le réseau KALIVIA, de tarifs préférentiels en Optique et Audio prothèses  
[www.kalivia-sante.fr](http://www.kalivia-sante.fr)